

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 FÉVRIER 2009

Procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi, 9 février 2009, tenue à la salle municipale de Saint-Isidore à 22 h 35.

Sont présents:

Le maire: Clément Morin

et les conseillers:

Michel Brochu
Guylaine Blais
Louise Turmel

Daniel Blais
Éric Blanchette
Hélène Jacques

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

CONVOCACTION ET OBJET

Conformément à l'article 157 du Code municipal, tous les membres du conseil présents sur le territoire assistent à la séance et renoncent à l'avis de convocation. Les sujets suivants sont traités:

1. Développement résidentiel - Domaine-du-Vieux-Moulin - phase 2;
 - 1.1. Offre d'achat;
 - 1.1.1. Construction J.P. Pouliot inc.;
(lot 3 986 187)
2. Période de questions;
3. Clôture et levée de la séance.

1. DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL - DOMAINE-DU-VIEUX-MOULIN - PHASE 2

2009-02-42

1.1. Offre d'achat

1.1.1. Construction J.P. Pouliot inc.

(lot 3 986 187)

ATTENDU QUE par la résolution 2008-03-63, il est stipulé que le conseil devait être avisé avant toute signature d'un éventuel et même propriétaire et/ou promoteur désirant acquérir plus d'un (1) terrain;

ATTENDU QUE Construction J.P. Pouliot inc., acquéreur des lots 3 986 186, 3 986 194 et 3 986 195, a déposé une offre d'achat pour le lot 3 986 187;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR LOUISE TURMEL, APPUYÉ PAR MICHEL BROCHU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, à signer l'offre d'achat et l'offre de vente et ce, relativement au lot 3 986 187 situé dans le «Domaine-du-Vieux-Moulin - phase 2» avec le futur promoteur Construction J.P. Pouliot inc.

Adoptée

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

3. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire déclare la séance close.

2009-02-43

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 22 HEURES 40.

Adopté ce _____ 2009.

Clément Morin
Maire

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière
